

Sud FAIT (ENCORE) BATTRE LA POSTE EN RETRAITE !

En date du 20 décembre 2023, La Cour d'Appel de Paris (CA) de Versailles a rendu un jugement déterminant dans le cadre des droits de retrait qui se sont effectués au printemps 2020 (premier confinement). Comme la Cour d'Appel Administrative de Versailles (pour les fonctionnaires) la CA confirme le jugement du Tribunal des Prud'hommes de Paris qui rétablissait dans leur bon droit pas moins de 36 collègues contractuel·les, accompagnés par SUD, à qui La Poste avait effectué des retenues sur salaires, car elle contestait la validité des droits de retrait pratiqués en mars/avril 2020. À l'époque, jusqu'à 20 000 collègues avaient refusé de travailler, car La Poste n'avait même pas fourni des masques et du gel en quantité suffisante.

C'est une victoire très importante, alors que de nombreux dossiers arrivent devant de nombreux tribunaux.

Plutôt que de contester devant les juridictions compétentes les nombreux DGI posés par des membres CHSCT, La Poste avait choisi un moyen détourné et sournois en procédant directement à des retenues sur le traitement de nos collègues. Ce jugement rappelle donc de la meilleure des manières à nos patrons qu'il leur revient de garantir la santé et la sécurité des agent·es, et qu'on ne règle pas les désaccords à coups de préjudices financiers.

Sur le terrain comme devant les tribunaux, on ne laisse pas les collègues sans défense !

PAR CES MOTIFS,

La cour,

Constata que les appels incidents sont irrecevables,

Confirme le jugement du conseil de prud'hommes en toutes ses dispositions,

Condamne la société La Poste aux dépens,

Condamne la société La Poste à payer à M. [REDACTED] la somme de 300 euros et au syndicat SUD la somme de 100 € sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile.

LA GREFFIÈRE

LE PRÉSIDENT

C'est une nouvelle claque pour La Poste qui a utilisé tous les moyens de pression possibles pour ne pas répondre aux légitimes exigences sanitaires des agents. C'est un encouragement pour celles et ceux qui pensent que "nos vies valent plus que leurs profits" et qu'il est possible de résister au rouleau compresseur postal dans les CHSCT comme dans les futurs CSE.



Dans l'immédiat, **Sud** va écrire au siège pour que La Poste jette l'éponge dans les procédures en cours et que l'argent gagné par les collègues soit bien versé.

Sud^{PTT}

Fédération des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des envergures 75020 Paris

f @federationSudptt

ig @federation.sudptt

tw @fdSudPTT

globe sudptt.org

@ sudptt@sudptt.fr

01 44 62 12 00

Union syndicale
Solidaires